



Des mots de la ville aux territoires de la ville. Le vocabulaire spatial d'Angers (VIIIe-XIIe siècles)

Benjamin Lefèvre

► To cite this version:

Benjamin Lefèvre. Des mots de la ville aux territoires de la ville. Le vocabulaire spatial d'Angers (VIIIe-XIIe siècles). Élisabeth Lorans, Xavier Rodier. Actes du colloque "Archéologie urbaine" du 137e congrès du CTHS, Apr 2012, Tours, France. Presses Universitaires François-Rabelais/Éditions du CTHS, pp.195-208, 2013, Perspectives Villes et Territoires. <halshs-00947475>

HAL Id: halshs-00947475

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00947475>

Submitted on 16 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des mots de la ville aux territoires de la ville. Le vocabulaire spatial d'Angers du VIII^e au XII^e s.

Benjamin Lefèvre¹

L'analyse historique de l'espace urbain ne peut se limiter à sa seule topographie historique. La perception d'une ville inclut également l'immatériel, c'est-à-dire la représentation que se fait la société de son espace et de ses territoires. S'il est nécessaire de procéder à des analyses de la topographie historique pour expliquer la manière dont la matérialité de la ville a été établie (Lefèvre 2010), l'analyse des représentations territoriales renseigne les raisons sous-jacentes qui sont à l'origine des processus de transformation de l'espace urbain (Galinié 1981 ; Galinié 2000 ; Noizet 2007).

Identifier les territoires créés et utilisés par la société et en isoler les trajectoires et les interrelations permet d'étudier l'espace perçu par les principales catégories de la société angevine. Ce sont les sources écrites qui fournissent l'expression directe des notions spatiales. C'est par cette seule documentation que l'on peut saisir les représentations que les acteurs se font de leur espace. Les variations de ces représentations, identifiées par les changements des acceptions, traduisent les transformations des territoires, quelles que soient ces modifications.

Avant toute chose, il faut préciser deux points de vocabulaire. Nous comprendrons l'espace comme une simple fraction de la surface terrestre et le territoire comme un espace approprié par un groupe social (il s'agit alors d'un espace anthropisé), définitions inspirées de celles de J. Lévy et de M. Lussault (Lévy, Lussault 2003) mais qui sont plus restrictives. Avec ces définitions, s'il n'y a qu'un seul espace, il peut y avoir autant de territoires qu'il y a d'individus ou de groupes d'individus. Cette définition est plus large que celle souvent retenue selon laquelle un territoire est un espace tel que défini ci-dessus dans lequel un acteur détenteur d'une autorité, de quelque nature que ce soit, agit et dans lequel il exerce un contrôle sur les autres acteurs qui lui sont inférieurs (voir notamment Grémois 2010).

Parmi l'ensemble des mots qui désignent des réalités spatiales, trois d'entre eux seront analysés. Les deux premiers, *civitas* et *urbs*, doivent être confrontés car ils désignent l'agglomération. Le troisième, *suburbium*, désigne les abords de l'agglomération. L'étude de la variation des acceptions de ces mots traduit les transformations des conceptions spatiales des acteurs qu'ils recouvrent.

[196] Les sources écrites comprennent surtout des textes produits par les principaux acteurs angevins (comte, évêque, abbayes, églises) pour assurer la gestion de leurs biens et de leurs droits, ou encore pour mettre en place leurs structures de fonctionnement. Ont été dépouillés les cartulaires des principaux établissements religieux angevins. Les diplômes royaux et bulles pontificales ont été consultés pour accéder aux représentations des rois, empereurs et papes.

Les sources hagiographiques angevines n'ont pas été prises en compte (Heurtebise 2010) : il

¹ Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire 39 allée de la Robinetterie 37250 Veigné. Membre associé de l'UMR 7324 CITERES/Laboratoire Archéologie et Territoires BP 60449 37204 Tours cedex 09. benjaminlefevre@cg37.fr

ne s'agit que de quelques pièces ventilées du VII^e au XII^e siècle, que leur nature littéraire met à l'écart des autres types de sources. En outre, ces textes sont fréquemment inspirés d'autres sources hagiographiques, dont elles peuvent reprendre des passages entiers ; cela réduit la part spécifiquement angevine et originale de chaque texte.

Une fois les textes pertinents identifiés, les entités de base sur lesquelles sont fondées les analyses croisent une mention (et donc son acception), un émetteur et une date. Le principe sous-jacent est d'identifier quel acteur utilise quel terme plutôt que tel autre, et quand. C'est en analysant les transformations de l'un de ces critères que l'on peut appréhender les changements dans la pratique spatiale des acteurs angevins (fig. 1).

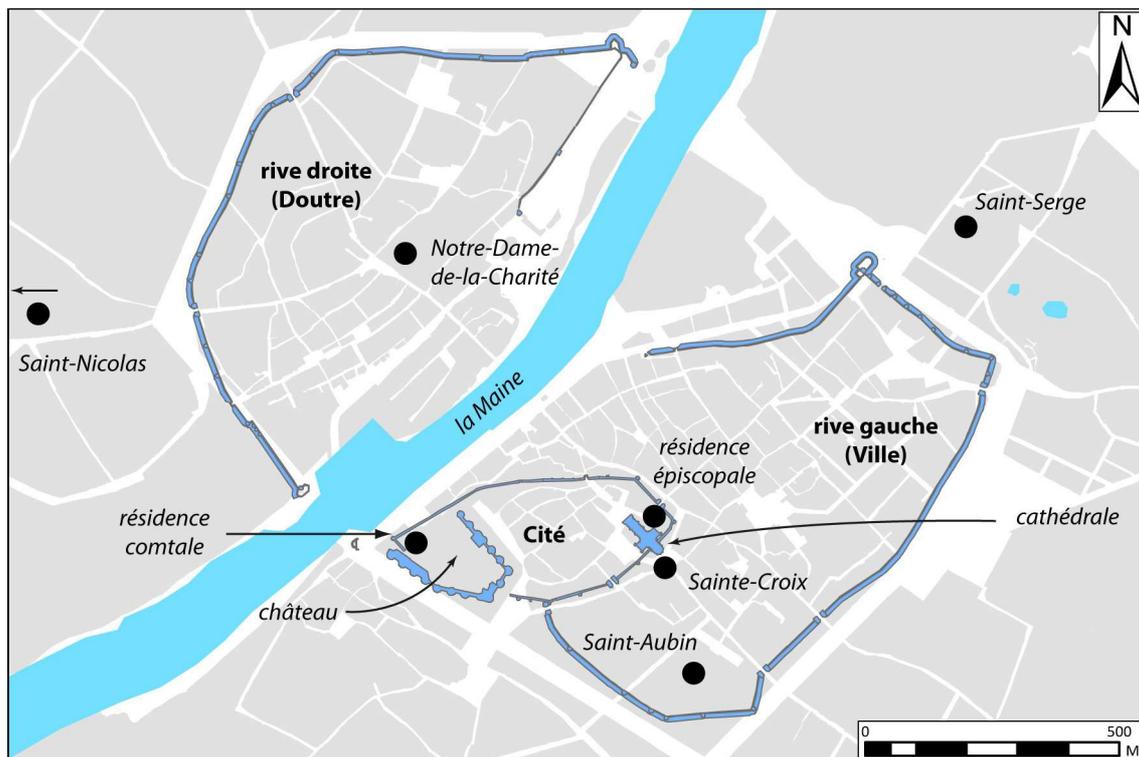


Fig. 1 – Localisation à Angers des objets topographiques cités dans le texte.

[197] *Civitas* et *urbs* : désigner l'espace urbain

Parmi la variété des termes spatiaux, les deux plus utilisés sont *civitas* et *urbs*, qui ont désigné la ville mais ne sont pas synonymes et dont les variations de sens traduisent les changements de vision de l'espace des acteurs qui les emploient (fig. 2). Les acceptions de ces mots ne sont pas immuables : elles ne recouvrent pas les mêmes réalités au VI^e, au VIII^e ou encore au XIII^e siècle.

Le pic d'occurrences du début du XI^e siècle (fig. 2) s'explique par la fondation de deux abbayes en rive droite de la Maine et d'un prieuré en rive gauche. Ces fondations et la constitution de leur temporel ont nécessité de nombreuses transactions. En outre, cette période correspond à un accroissement important de la masse documentaire générale. Le grand nombre de mentions traduit donc un effet de source.

Analyse du terme de civitas

Deux acceptions peuvent être identifiées pour *civitas* : une première, de portée restreinte, qui désigne l'agglomération en elle-même, et une seconde, de portée large, qui concerne la ville et son territoire en tant qu'un tout. *Civitas* est mobilisé à 139 reprises dans le corpus (fig. 2).

L'usage de *civitas* semble connaître deux périodes. Une première est centrée sur le IX^e siècle et une seconde sur le XI^e siècle. La première s'explique par la présence dans les textes de documents émanant des rois et empereurs et touchant entre autres au temporel de la cathédrale, et la seconde s'explique notamment par les fondations ecclésiastiques déjà évoquées. *Civitas*-restreint domine *civitas*-large. Le second, centré autour de 1050, se développe à contretemps par rapport au premier, qui connaît son maximum avant 1050.

S'agit-il de l'activité d'un acteur faisant une utilisation spécifique ? Il faut pour cela prendre en compte la qualité des acteurs, considérés en catégories fondées sur la nature (politique ou ecclésiastique) et le niveau d'autorité (supérieur, standard ou local), en définissant des types-idéaux (Weber 1922) (fig. 3).

La première période d'utilisation de *civitas*-large, autour du IX^e siècle, est le fait des acteurs politiques de niveau supérieur (rois et empereurs). La seconde période est due aux acteurs ecclésiastiques de niveau local (les églises et abbayes d'Angers). La première période est celle où les acteurs politiques supérieurs sont particulièrement présents, et la seconde se place pendant le maximum documentaire. On remarque l'absence du comte et de l'évêque. Cette acception est préférentielle pour les empereurs et les rois mais pas pour les acteurs de niveau standard. En ce sens, *civitas*-large est probablement un usage archaïque. En revanche, *civitas*-restreinte est mobilisée par la totalité des catégories d'acteurs. On peut toutefois remarquer des périodes préférentielles pour certaines d'entre elles : par exemple les acteurs de niveau supérieur sont présents dans des périodes paraissant bien délimitées, au IX^e puis aux XI^e-XII^e s. (les papes défendent alors certains établissements religieux ; Bienvenu 1966). Les acteurs de niveau standard (comte et évêque) sont généralement les principaux utilisateurs de cette acception, durant les intervalles compris entre 10B et 11B (de 950 à 1050).

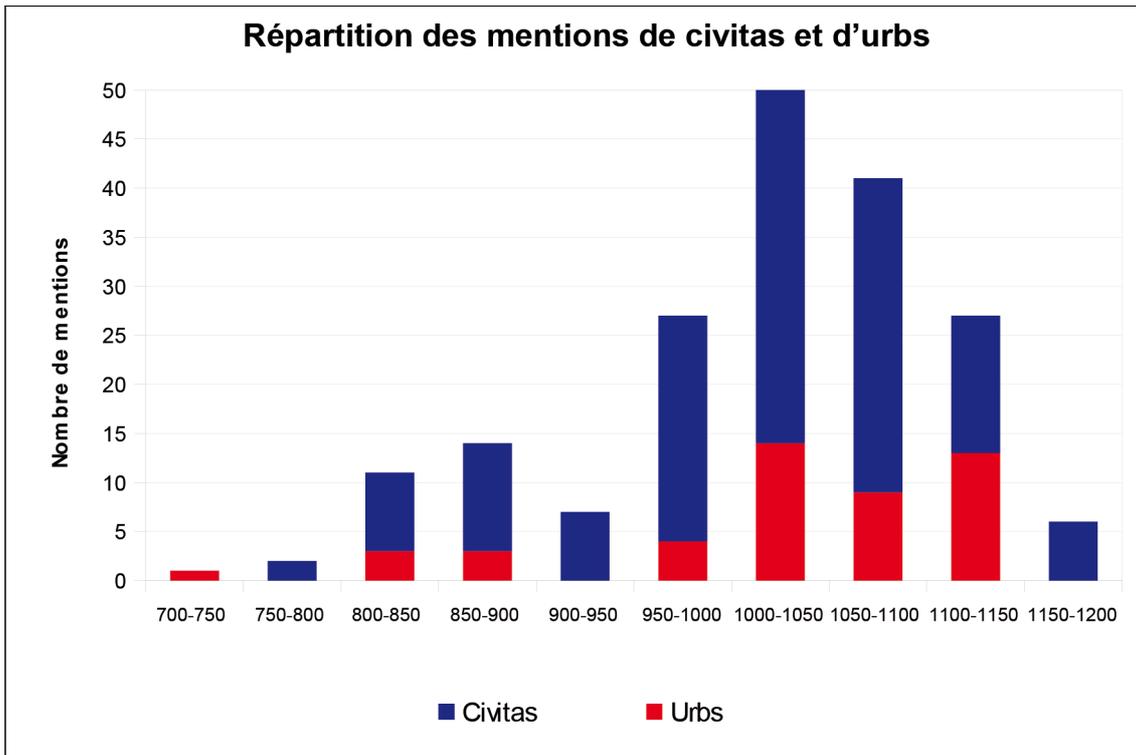


Fig. 2 – Répartition par demi-siècle du nombre de mentions de *civitas* et d'*urbs*.

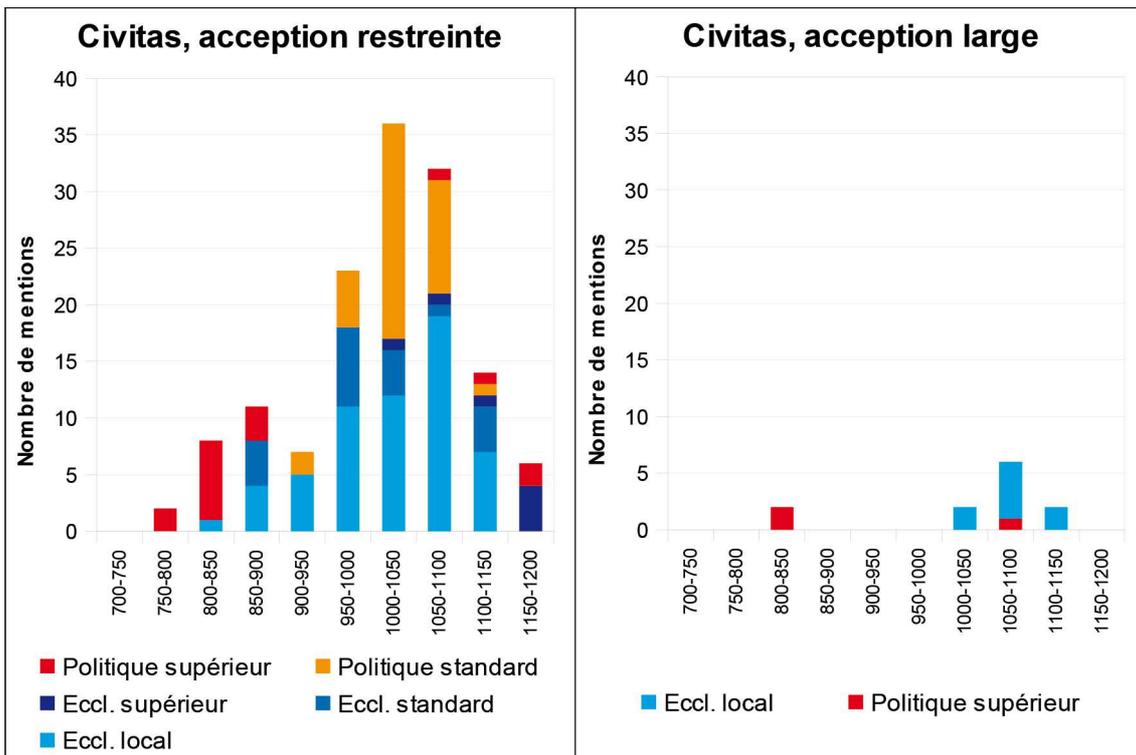


Fig. 3 – Répartition par demi-siècle du nombre de mentions de *civitas* et d'*urbs* en fonction des acceptions et des catégories d'acteurs.

[199] *Analyse du terme d'urbs*

Comme pour *civitas*, deux acceptions peuvent être identifiées pour *urbs* : une première, de

portée restreinte, qui désigne également l'agglomération dans sa matérialité (et souvent le quartier de la Cité), et une seconde, de portée large, qui considère la ville de manière plus abstraite, comme un tout distingué de son environnement. *Urbs* est clairement moins mobilisé que *civitas* avec 47 mentions (fig. 2).

Les usages des deux acceptions d'*urbs* ne se conforment en rien à ceux des deux interprétations de *civitas*. En outre, leurs emplois ne sont pas concomitants. *Urbs*-restreint est un fait du XI^e siècle (13 mentions sur 29) alors que *urbs*-large est un fait du tournant des XI^e-XII^e siècles, avec un usage de plus en plus fréquent (par exemple 8 mentions sur 18 durant la première moitié du XII^e siècle). Cette répartition révèle un remplacement d'*urbs*-restreint par *urbs*-large globalement sans superposition (à l'exception des intervalles 11B et 12A, de 1050 à 1150), contrairement à *civitas*, même s'il faut se méfier du faible nombre de données.

En considérant les catégories d'acteurs, dans l'ensemble, les premiers employeurs d'*urbs* sont les acteurs politiques de niveau supérieur (fig. 4). Ils agissent bien en amont du début de l'usage plus répandu du terme. Un changement se fait au XI^e siècle lorsque les acteurs ecclésiastiques, essentiellement locaux, remplacent les acteurs politiques. La perte d'usage d'*urbs* par les acteurs politiques supérieurs peut traduire la perte d'intérêt pour ce terme au profit de *civitas*, dès le milieu du IX^e siècle. L'usage du mot par les acteurs ecclésiastiques locaux montre leur emploi pour se situer géographiquement par rapport à la Cité, laquelle est vue comme distincte de l'agglomération. Sa désuétude précoce, établie avant 1150, provient probablement d'une inadaptation aux nécessités lexicales.

Urbs-restreint montre une variété d'acteurs : elle est mobilisée par le comte, l'évêque et les abbayes et églises angevines. Mis à part les deux intervalles d'usage clairement préférentiel mais malgré tout épisodiques (première moitié du VIII^e siècle et seconde moitié du IX^e siècle), on ne peut mettre en évidence de phénomène particulier du X^e au XII^e siècle. *Urbs*-large est utilisé par les acteurs ecclésiastiques locaux aux XI^e et XII^e siècles dans des actes établis pour assurer leur gestion. Leur pratique permet d'établir que ces acteurs conçoivent l'*urbs* comme une ville clairement distincte de son environnement. Ce phénomène peut aussi être vu pour l'acception restreinte.

En somme, les acteurs installés dans la Cité (comte, évêque, chapitre cathédral) modifient leur usage d'*urbs* du sens restreint vers le sens large, avant de l'abandonner assez précocement.

Comparaison des pratiques du comte et de l'évêque

Deux acteurs de même niveau mais de nature différente ont-ils le même usage des mêmes mots et notions ? Il est possible de répondre à cette question en prenant l'exemple du comte et de l'évêque, ou plus exactement de leurs chancelleries respectives (fig. 5).

[199]

figures

[200] Le comte utilise *civitas* dès le IX^e siècle et jusqu'au milieu du XII^e siècle alors que l'évêque entame sa production à partir du milieu du X^e siècle et la cesse un peu avant le comte, à la fin du XI^e siècle.

On voit bien l'usage préférentiel de *civitas* par rapport à *urbs*. Globalement, *civitas* est un terme mobilisé par le comte comme par l'évêque pour désigner l'agglomération. *Urbs* reste cepen-

dant parfois employée pour cela, de manière marginale. Les acceptions restreintes des deux termes sont majoritaires car le territoire placé sous le ressort d'Angers (*civitas*-large) est désigné par des mots nouveaux ou peu courants peu à peu (ré)introduits par les acteurs dans leur vocabulaire.

Ce point est appuyé par la répartition dans le temps des usages des acceptions large et restreinte, tous termes confondus. On remarque immédiatement l'emploi majoritaire des sens restreints par rapport aux sens larges, qui ne sont présents que durant les intervalles 10B, 11B et 12A (soit la seconde moitié du X^e siècle et de 1050 à 1150), toujours dans des effectifs et proportions faibles.

La confrontation des usages des acceptions de *civitas* et d'*urbs* chez le comte et l'évêque montrent plusieurs éléments (fig. 5). Si le comte emploie surtout *civitas* dans son sens restreint, il fait un usage bien délimité dans le temps d'*urbs*, essentiellement au XI^e siècle. Cela peut s'expliquer par les fondations des abbayes de la rive droite, dont les emplacements sont présentés par rapport à l'*urbs*, en l'occurrence à la ville. L'ensemble ne présente pas d'éléments contradictoires par rapport à ce qui a déjà été dit.

L'usage lexical de l'évêque est plus diversifié, comme nous l'avons vu. La pratique du comte présente des caractéristiques similaires. Les différences que l'on peut relever tiennent aux temporalités (l'évêque agit plus tôt que le comte ne le fait) et aux proportions, ce qui a déjà été expliqué.

En dépit de leurs différences de fonction, et en dépit d'un volume documentaire distinct, le comte et l'évêque ont le même usage des mêmes termes. Leur vocabulaire ne connaît pas de transformation au cours du temps, et la raréfaction des deux mots étudiés s'explique par un renouvellement sémantique.

***Suburbium* : désigner les abords de l'espace urbain**

Un autre concept important est le *suburbium*. Il s'agit d'un territoire situé près du centre urbain, moins densément bâti que ce dernier et doté de droits particuliers (Galinié 2007). Dans les sources angevines, il paraît constituer une référence topographique par rapport à laquelle des biens concernés par des transactions sont situés. D'éventuels droits spécifiques ne ressortent pas.

Analyse du terme de suburbium

On relève 35 mentions de *suburbium* dans les sources écrites, du début du VIII^e siècle à la fin du XII^e siècle (fig. 6). Le XI^e siècle est la période de prédilection avec près de la moitié des mentions.

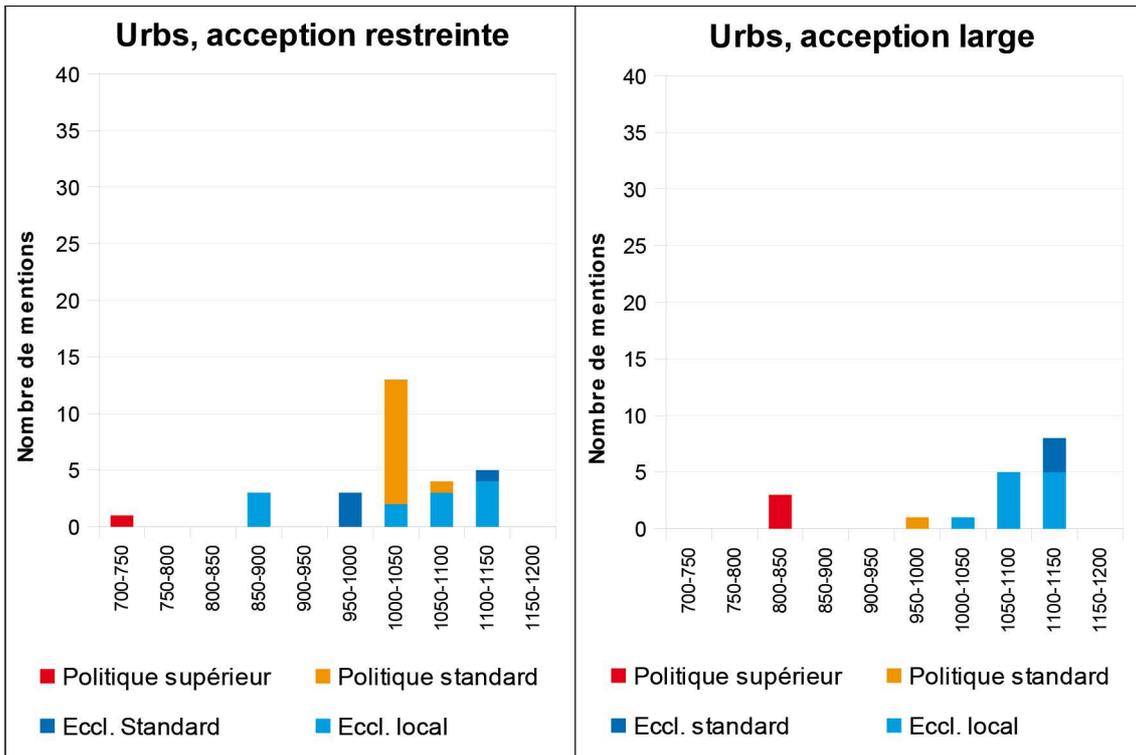


Fig. 4 – Répartition par demi-siècle du nombre de mentions d'*urbs* en fonction des acceptations et des catégories d'acteurs.

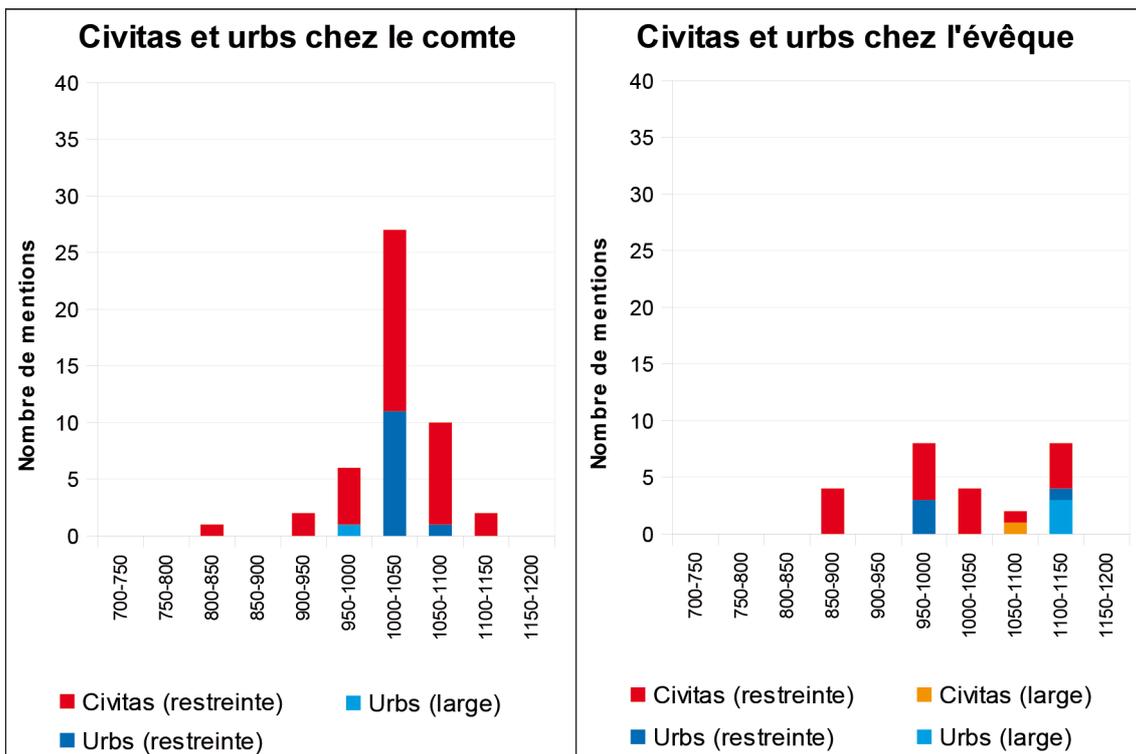


Fig. 5 – Répartition par demi-siècle du nombre de mentions de *civitas* et d'*urbs* en fonction des acceptations, chez le comte et chez l'évêque.

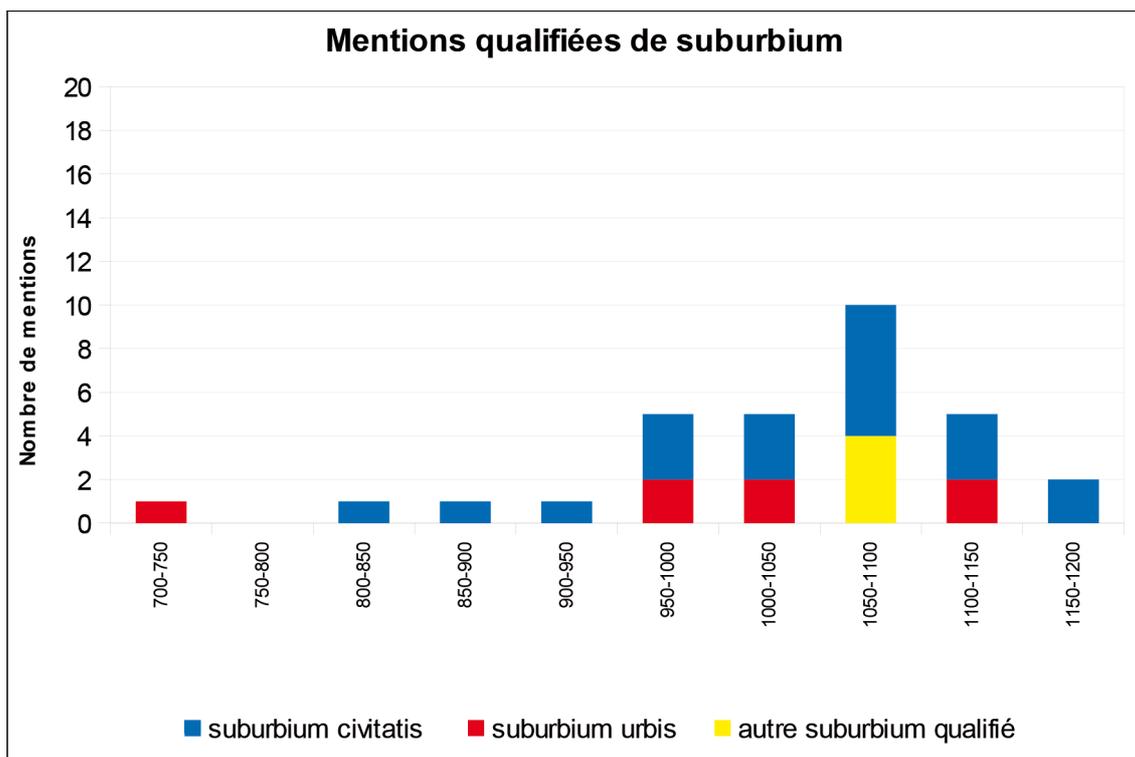


Fig. 6 – Répartition par demi-siècle du nombre de mentions de *suburbium* en fonction du qualificatif appliqué.

[202] *Suburbium* est toujours décrit, c'est-à-dire qu'un qualificatif lui est toujours accolé. Dans les sources, il s'agit essentiellement de *civitas* et d'*urbs*. Quelques mentions sont qualifiées différemment, par trois édifices religieux différents ou par le nom même d'Angers.

En classant par demi-siècles les mentions qualifiées de *suburbium*, nous pouvons faire plusieurs observations sur les usages différenciés du terme.

Le *suburbium civitatis* est utilisé de manière progressive du IX^e au XII^e siècle jusqu'au pic de la seconde moitié du XI^e siècle. Une majorité des occurrences est employée pour localiser des établissements religieux. Il n'y a que peu de mentions faites pour localiser l'objet concerné par l'acte. Enfin, si on s'intéresse directement aux acteurs, on ne constate pas d'homogénéité de nature parmi les émetteurs : on peut ainsi relever la présence d'acteurs civils comme ecclésiastiques et de tous niveaux.

Le *suburbium urbis* est clairement plus dispersé. Il est employé vers 705 dans un acte du roi Childebert III qui y localise l'abbaye Saint-Serge. Cela ne ressort pas sur le graphique en raison du pas de temps choisi, mais six autres occurrences se situent au tournant des X^e et XI^e siècles et au début du XII^e siècle. Dans l'ensemble, ces mentions ne se rapportent qu'à la localisation de plusieurs abbayes. Leurs émetteurs relèvent d'un niveau standard.

Les sources écrites fournissent enfin quatre occurrences de ce qui peut être des *suburbium* particuliers, car qualifiés par des établissements religieux. C'est durant le troisième quart du XI^e siècle que ces mentions interviennent. Il n'y a cependant aucune homogénéité dans les sources, si ce n'est qu'elles sont produites par des acteurs ecclésiastiques. Ces territoires correspondent-ils aux bourgs ? Les premières mentions de bourgs autour des établissements qualifiant un *suburbium* sont contemporaines (Comte 2003a : 9). Dans ce [203] cas pourquoi aurait-on utilisé ce terme ? Archaïsme ou effet littéraire ? Il s'agit peut-être d'une simple précision spatiale, permettant au lecteur de comprendre où sont situés les biens concernés par les transactions. Il ne faut cependant pas ex-

clure l'hypothèse d'une autonomisation des acteurs concernés au sein de territoires en recomposition permanente. De tels usages montrent bien que le *suburbium* est une réalité fluctuante au sein de la société (Comte 2003a : 2).

Interprétation du terme de suburbium

À Angers, *suburbium* est mobilisé aux XI^e-XII^e siècles essentiellement comme une référence topographique. Il correspond toujours aux abords de la Cité. En filigrane transparait le fait que c'est celle-ci qui est le point focal de l'agglomération. La présence des pouvoirs comtal et épiscopal dans ce secteur enclos doit compter dans cette assimilation. Quels que soient les qualificatifs, c'est une même réalité qui est exprimée, mais il est plus valorisant pour l'émetteur, le bénéficiaire ou le propriétaire du bien d'évoquer l'*urbs* plutôt que la *civitas*. La place manque pour analyser les usages spécifiques de *civitas* et d'*urbs* en qualificatifs spatiaux de *suburbium*.

Après une période précoce où d'après les sources disponibles ce territoire était très étendu, il s'est rapidement réduit aux proches abords de la Cité. Par la suite, il s'est très peu étendu vers l'ouest et progressivement vers l'est, jusqu'à retrouver au milieu du XII^e siècle une configuration similaire à celle du VIII^e siècle. Le terme est mentionné dans le courant du XI^e siècle pour aider à la localisation de biens en rive droite de la Maine, dans un secteur qui est investi par le comte notamment par le biais de la fondation des abbayes Saint-Nicolas et Note-Dame-de-la-Charité durant le premier quart du siècle. Un des *suburbium* particuliers porte d'ailleurs le nom de la seconde ; la première n'a jamais pu développer de territoire propre.

Les mentions de *suburbium* particuliers laissent envisager une interprétation différente du terme. Le *suburbium* serait un concept auquel la pratique accole un qualificatif spatial permettant de le détailler. Il pourrait alors y avoir autant de *suburbium* particuliers qu'il y a d'émetteurs de textes, chacun créant ceux dont il a besoin. Nous pouvons alors interpréter les *suburbium* particuliers comme la désignation de l'environnement topographique d'un point de référence.

Le *suburbium* est principalement mis en œuvre par les acteurs de niveau local qui y sont installés, et notamment par l'abbaye Saint-Aubin, principale productrice de mentions. C'est notamment pour cela que le pic de mentions est situé aux XI^e-XII^e siècles, maximum documentaire de cet acteur.

Modéliser pour représenter les territoires urbains

Une autre manière de traiter les transformations des représentations des acteurs de leur espace est de modéliser graphiquement ces notions.

Ces modèles sont inspirés de l'analyse chrono-chorématique d'Angers (Lefèvre 2011) et de la modélisation territoriale de Tours (Noizet 2004). Leurs centres correspondent au centre théorique de l'agglomération. L'éloignement par rapport à ce centre renvoie à [204] un éloignement du centre de la ville. Cette représentation est argumentée par le fait que *civitas* et *urbs* d'une part et *suburbium* d'autre part ne se recouvrent que peu et correspondent globalement à des secteurs concentriques de l'agglomération.

Modèle général des transformations territoriales

Civitas et *urbs* constituent deux notions bien perçues par la société. Associé par nature à *urbs*, *suburbium* est mobilisé par tous les acteurs. Les deux premiers mots sont clairement opposés au début du Moyen Âge : *civitas* dépasse largement l'agglomération et relève d'une conception administrative d'un espace sous tutelle d'une ville et *urbs* est une désignation issue d'une pratique où l'idée de la Ville provient de la représentation idéale de Rome. *Suburbium* correspond intrinsèquement à l'environnement de l'*urbs*. Au fil du temps, *urbs* et *civitas* semblent se substituer l'un à l'autre. On peut modéliser les relations spatiales entre ces trois concepts par des structures emboîtées (fig. 7).

Les relations spatiales entre *civitas*, *urbs* et *suburbium* passent d'un emboîtement assez net, même si les limites de chaque territoire sont fluctuantes et jamais clairement fixées (à gauche), à une situation plus floue, où *civitas* remplace *urbs*, lequel se décale vers une échelle plus large pour empiéter vers le *suburbium* (à droite).

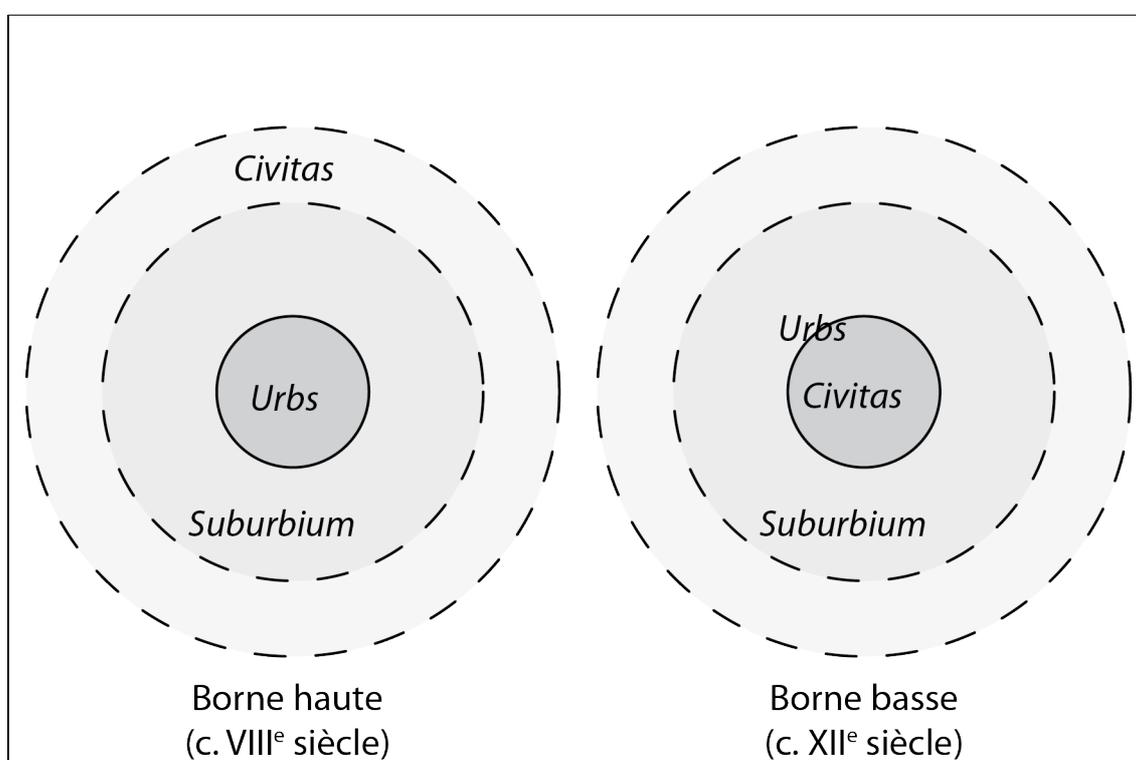


Fig. 8 - Modèles de l'ensemble des représentations territoriales figurées par l'agencement relatif de *civitas*, d'*urbs* et de *suburbium* au VIII^e et au XII^e siècle.

Modèle des représentations territoriales du comte et de l'évêque

Sur la base de ce modèle général, on peut restreindre les sources aux seuls documents produits par le comte et par l'évêque pour modéliser les pratiques spatiales analysées plus haut.

La représentation graphique de l'espace pour les acteurs de niveau standard montre la partition nette de l'espace urbain en différents territoires qui s'organisent en secteurs emboîtés (fig. 8). Cette modélisation traduit le fait que les notions de *civitas*, d'*urbs* et de *suburbium* trouvent les mêmes interprétations spatiales et les mêmes usages pour les deux catégories d'acteurs.

Civitas comprend à la fois le quartier fortifié et ses abords, alors que *urbs*, selon les périodes et l'acteur, peut désigner le seul quartier ou non. Le modèle montre toutefois que c'est le terme de *civitas* qui prime clairement sur celui d'*urbs*. Ce mot est d'ailleurs en-dehors du modèle en raison même de son usage plus rare, mais il lui est relié car cet usage est maintenu.

Le *suburbium* s'étend jusqu'à l'espace périphérique pour traduire le positionnement occasionnel à l'intérieur de celui-ci de certains objets urbains éloignés. Il reste [205] toutefois spatialement proche du quartier de la Cité, ce qui est traduit par la position du mot sur le modèle.

Le réseau paroissial est intégré au schéma et représenté par des formes superposées. C'est l'évêque qui mobilise ces territoires plutôt que le comte. La représentation qui est faite ici montre une moyenne entre un acteur qui voit ces entités et un autre qui ne les voit pas.

Il faut insister sur le fait que ce modèle, tout comme les deux précédents, n'a été construit qu'à partir des données angevines, et qu'il n'est donc valable que pour Angers. Il n'a pour but que de montrer clairement les emprises des concepts spatiaux que l'on peut saisir au travers des sources écrites.

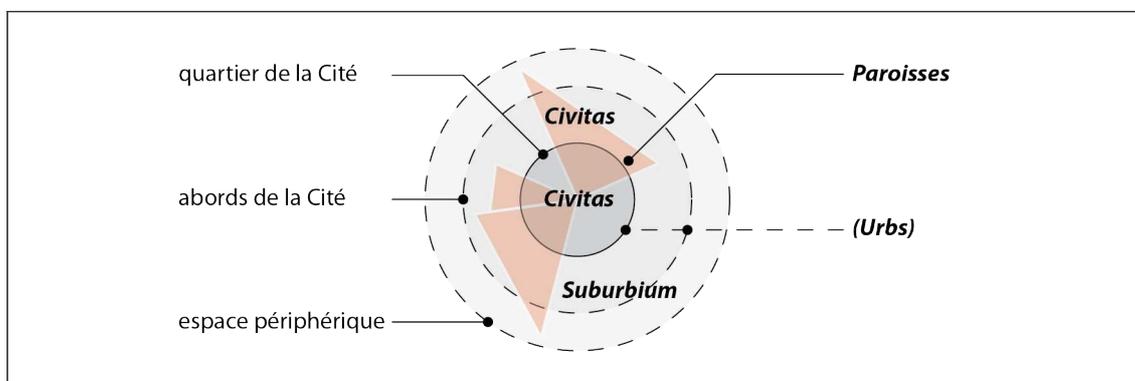


Fig. 8 – Représentation schématique des territoires constitutifs de l'espace urbain (*civitas*, *urbs* et *suburbium* en cercles concentriques, paroisses en triangles) chez le comte et chez l'évêque, considérés ensemble, par rapport au centre de l'agglomération et à ses abords.

Cartographies de la pratique spatiale du comte et de l'évêque

En s'appuyant sur ce modèle, les territoires mobilisés peuvent être cartographiés (fig. 9 et fig. 10). Il s'agit de croiser les acceptions des termes avec la localisation des mentions. Ces plans sont diachroniques.

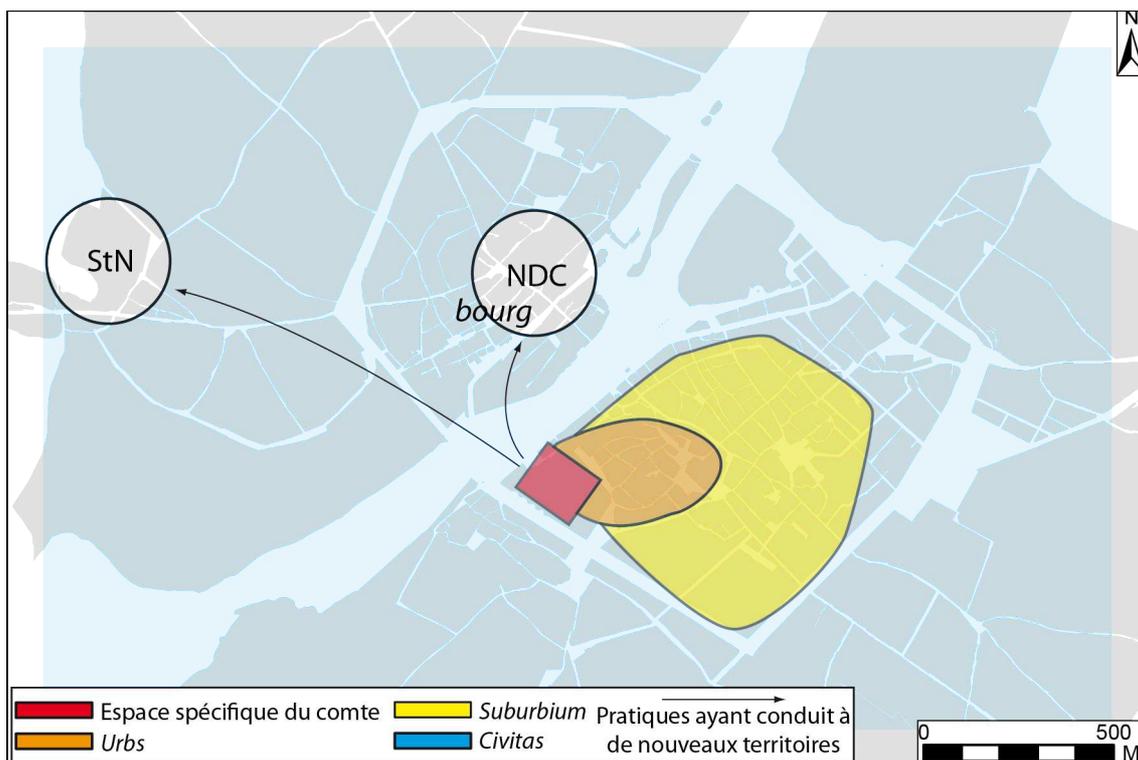


Fig. 9 – Cartographie de l'emprise de la *civitas*, du *suburbium* et de l'espace spécifique du comte, et représentation des principales pratiques spatiales ayant eu pour conséquence la création de nouveaux territoires pratiqués par le comte. Les limites de la *civitas* sont arbitraires.

Le secteur qui dépend le plus fortement du comte est la pointe occidentale de la Cité. Il y est installé depuis le milieu du IX^e siècle. Cette prise de possession se traduit par l'aménagement de la résidence comtale. Cet espace est le point focal du pouvoir civil, et lui est donc spécifique. L'analyse du vocabulaire spatial du comte d'Anjou est un bon exemple de l'emboîtement des territoires. D'après ses usages et ses interprétations spatiales, le comte conçoit le quartier de la Cité comme l'*urbs* et les abords de celle-ci comme la *civitas*. Ce dernier peut aussi recouvrir le territoire administratif de nature politique géré depuis Angers. Les objets urbains liés au *suburbium* sont proches de la Cité : ce sont notamment l'aumônerie Toussaint et le *suburbium* de Sainte-Croix.

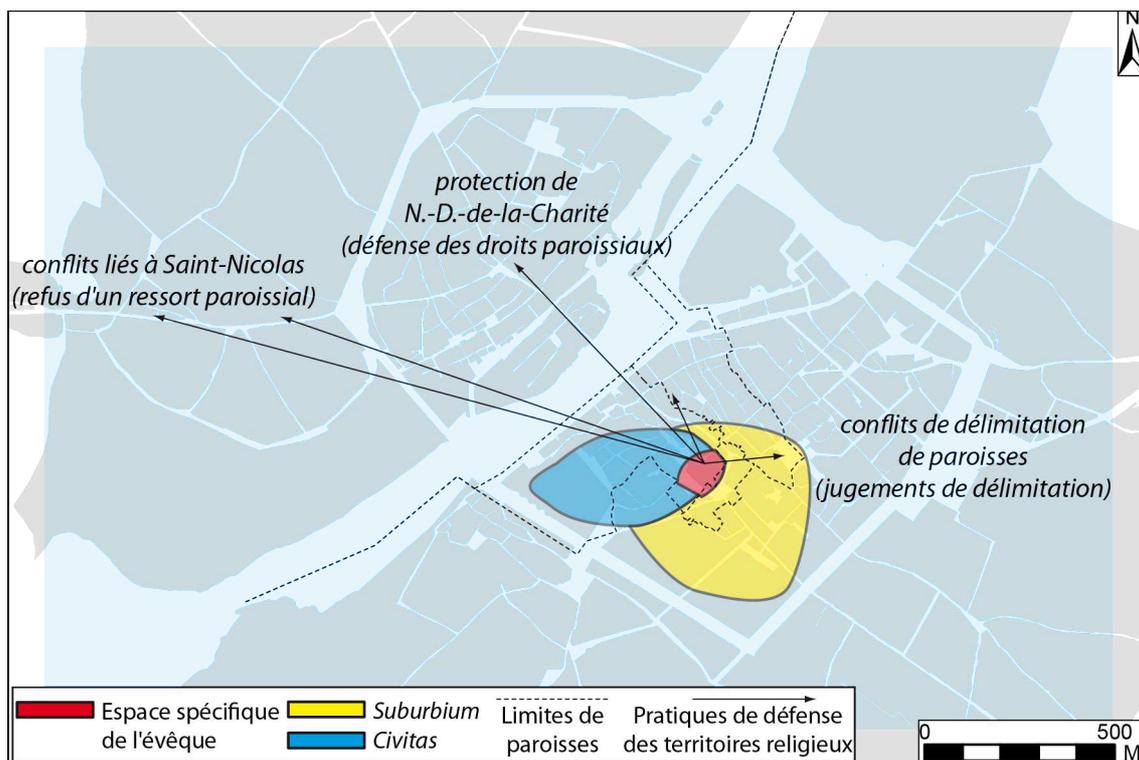


Fig. 9 – Cartographie de l'emprise de la *civitas*, du *suburbium* et de l'espace spécifique de l'évêque, et représentation des principales pratiques spatiales ayant eu pour conséquence de stabiliser certains territoires. Seules les paroisses les plus proches de la cathédrale sont figurées. Les limites de la *civitas* sont arbitraires.

[206] La place principale de l'évêque est l'extrémité orientale de la Cité, là où sont installées la cathédrale et la résidence épiscopale. Ce personnage mobilise essentiellement *civitas*-restreint pour évoquer le quartier fortifié de la Cité du IX^e au XII^e siècle. Les sources écrites révèlent que l'évêque n'emploie que très peu la notion d'*urbs*, généralement dans son interprétation restreinte. Le *suburbium* n'est mobilisé par cet acteur que tardivement, aux XI^e et XII^e siècles. La *civitas* correspond à la Cité et à ses abords, c'est-à-dire à l'*urbs* et au *suburbium*. Comme il y est installé, l'évêque s'est peu à peu approprié la Cité, la transformant en quartier ecclésiastique (Comte 2003c). Ses différents territoires sont bien marqués. La fondation par le comte de deux abbayes en rive droite modifie la pratique spatiale de l'évêque en ouvrant un nouvel espace qu'il n'appréhendera que très peu au travers des termes de *civitas*, *urbs* ou de *suburbium* mais plutôt par le biais des paroisses dont il assure la mise en place et la stabilité (Comte 2003b ; Comte, Grémois 2005).

Conclusion

L'analyse du vocabulaire spatial d'Angers pourrait être menée sur d'autres termes, comme *burgus*, *parrochia* ou ceux désignant des territoires administratifs tels que *comitatus* ou *episcopatus*. Ces termes permettraient d'accéder à d'autres territoires, notamment aux paroisses qui sont des réalités ecclésiastiques différemment perçues selon les acteurs. Le [207] corpus de ces mentions est cependant plus faible encore, ce qui complique leur analyse. L'analyse du concept de banlieue, déjà étudiée (Comte 2006), éclaire un territoire d'interface entre la ville et l'extérieur.

C'est en croisant les réalités topographiques que chaque mention revêt et l'acteur qui emploie cette acception que l'on peut travailler sur les variations d'usage et de sens de ces territoires. Il

faut pour cela recourir à de nombreux graphiques de répartition des occurrences pour comparer les proportions de chacune.

Nous obtenons ainsi des résultats qui peuvent servir à une modélisation graphique des territoires angevins. À chaque situation correspond son modèle. Si la conception d'un modèle comporte une part d'extrapolation de l'information faite pour combler les vides documentaires, les modèles produits pour la représentation des pratiques spatiales de plusieurs acteurs angevins sont pleinement opérationnels.

Ces quelques analyses ont concerné les principaux acteurs à l'échelle angevine. Nous pourrions également nous intéresser à la pratique spatiale des laïcs, en étudiant notamment le cas de la famille Le Riche, active aux XI^e-XII^e siècles. En dépit de son caractère restreint, la documentation disponible permet de travailler sur d'autres acteurs de la société angevine que le comte, l'évêque et les principaux monastères.

[208] Bibliographie

BIENVENU 1966

Bienvenu J.-M. – Les conflits de sépulture en Anjou aux XI^e et XII^e siècles, *in* : *Bulletin philologique et historique*. Actes du 91^e congrès national des sociétés savantes, Paris, CTHS : 673-685.

COMTE 2003a

Comte F. – Le territoire d'Angers du dixième au treizième siècle : naissance des bourgs et des faubourgs monastiques et canoniaux, *in* : McNeill J., Prigent D. (éd.) – *Anjou. Medieval Art and Archaeology*, Leeds, Maney : 1-13.

COMTE 2003b

Comte F. – La géographie paroissiale d'Angers du Moyen Âge à nos jours, *in* : *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 7 : 240-255.

COMTE 2003c

Comte F. – La Cité, quartier canonial Saint-Maurice, *in* : Matz J.-M., Comte F. – *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France. Diocèse d'Angers*, Turnhout, Brepols : 87-107.

COMTE 2006

Comte F. – Qu'est-ce que la banlieue à Angers (XIII^e-XVIII^e siècles) ?, *in* : Haudrière P. (dir.) – *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à Jacques Maillard*, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 221-233.

COMTE, GRÉLOIS 2005

Comte F., Grémois E. – La formation des paroisses urbaines : les exemples d'Angers et de Clermont (X^e-XIII^e siècles), *Médiévales*, 49 : 57-72.

GALINIÉ 1981

Galinié H. – La notion de territoire à Tours aux IX^e et X^e siècles, *Recherches sur Tours*, 1 : 73-84.

GALINIÉ 2000

Galinié H. – *Ville, espace urbain et archéologie*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 128 p.

GALINIÉ 2007

Galinié H. – *Suburbium* de la Cité et *suburbium* de Saint-Martin au 10^e siècle, *in* : Galinié H. (dir.) – *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine* (30^e supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France), Tours, FÉRACF : 290-291.

GRÉLOIS 2010

Grémois E. – La paroisse est-elle un territoire ?, *in* : De Cevins M.-M., Matz J.-M. (dir.) – *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, Presses univer-

sitaires de Rennes : 97-105.

HEURTEBISE 2010

Heurtebise D. – L'intérêt historique de l'hagiographie angevine, *in* : Prigent D., Tonnerre N.-Y. (éd.) – *Le haut Moyen Âge en Anjou*. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 105-114

JEANNIN 2010

Jeannin A. – L'héritage du droit romain, l'exemple des Formules d'Angers, *in* : Prigent D., Tonnerre N.-Y. (éd.) – *Le haut Moyen Âge en Anjou*. Actes de la table ronde d'Angers de mars 2002, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 167-176.

LEFÈVRE 2010

Lefèvre B. – *La fabrique urbaine d'Angers du 3^e au 13^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire (dir. Galinié H. et Lorans É.), université de Tours, 4 vol, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00551376>.

LEFÈVRE 2011

Lefèvre B. – Angers : étude chrono-chorématique, *M@ppemonde*, 100, <http://mappemonde.mgm.fr/num28/articles/art10404.html>.

LÉVY, LUSSAULT 2003

Lévy J., Lussault M. (dir.) – *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

NOIZET 2004

Noizet H. – Une schématisation de la place de Tours dans les représentations spatiales des acteurs, *Mappemonde*, 76 : 1-18, <http://mappemonde.mgm.fr/num4/articles/art04405.html>.

NOIZET 2007

Noizet H. – *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 504 p.

WEBER 1922

Weber M. – *Économie et société*, Paris, Plon, 651 p.